



Laval, le 7 juin 2024

Le secrétaire général de l'Union Départementale FO,
Le secrétaire départemental du SNUDI-FO 53,

à Madame la Préfète
DSDEN
Cité administrative - BP 23851
53030 – LAVAL cedex 9

**Union
Départementale des
syndicats FORCE
OUVRIERE de la
Mayenne**

SNUDI-FO 53

*Syndicat majoritaire des écoles
publiques en Mayenne*

**Bourse du Travail
UD-FO 53**

**6 rue Souchu Servinière
53000 Laval**

Tél. : 02.43.53.42.26

Tél. : 06.52.32.30.45

@ : udfo53@force-ouvriere.fr

@ : contact@snudifo-53.fr

Objet : Intrusion dans une École Publique du département

Madame la préfète,

L'Union départementale Force Ouvrière et le SNUDI-FO 53 sont informés d'une visite électorale « surprise » dans une école maternelle publique du département.

Après une tentative infructueuse auprès de l'école élémentaire Manuela Montebun de Saint Denis D'Anjou, le 1^{er} ministre Gabriel Attal et la tête de liste de la majorité gouvernementale aux élections européennes, Madame Hayer sont entrés aux alentours de 15h30, pour une opération de communication, dans l'enceinte de l'école maternelle de Saint Denis d'Anjou, en présence des élèves et sans avoir informé les parents et recueilli leur accord.

Comment Madame Hayer et Monsieur Attal, chef du gouvernement peuvent-ils ignorer la neutralité de l'école publique et laïque qui s'impose à tous ? Comment peuvent-ils ignorer la loi qui s'impose à tous, que l'on soit 1^{er} ministre ou candidat en campagne électorale ?

Madame la Préfète, étiez-vous informée de cette visite électorale « surprise » ?

Pour nos organisations, cette venue électorale relève de l'intrusion et de l'illégalité et est totalement inacceptable. Elle constitue une atteinte manifeste à la neutralité de l'École Publique et laïque, ainsi qu'à la neutralité de l'Etat. Par ailleurs n'y a-t-il pas atteinte à la période de réserve à laquelle sont soumis les membres du gouvernement ?

Madame la Préfète, nous attendons une mise au point dans les meilleurs délais, et le rappel public à la loi qui s'impose à tous.

Enfin, nous vous demandons de bien vouloir saisir les instances Adhoc considérant l'entrave manifeste à la neutralité de l'Etat.

Dans cette attente nous vous adressons nos salutations laïques et républicaines.

Sébastien Lardeux

Stève Gaudin